

# COMMUNE DE MENETROL

## LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 09.12.2024

Date de convocation : 05.12.2024

<b>Nombre de Conseillers :</b>
En exercice : <b>19</b>
Présents : <b>14</b>
Votants : <b>15 dont 1 pouvoir</b>

L'an deux mille vingt-quatre, le 09 décembre, à 20h00, les membres du conseil municipal de la commune régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, **sous la présidence de M. DE ABREU Jérôme, Maire.**

**Etaient présents :** Mmes et Mrs les conseillers municipaux : BOUTONNET Nadine, BRIENT Yves-Marie, DE SOUSA Magali, DELAUNAY Blandine, DUCHATEAU Julien, GALINDO Jean José, JACQUART Bernard, LADENT Anne-Marie, LAROCHE Thierry, MARIDET Sylvie, MIGNOTTE Pascal, PANNETIER Bernard, PEREZ Béatrice.

**Etaient absents et excusés :** Mmes et Mrs : DE CARVALHO Maria, MALTRAIT Anne-Marie (pouvoir donné à PANNETIER Bernard), MAZURE Nicolas, MONI Florentin, PETIT Stéphanie.

Le Conseil a choisi pour secrétaire M. DUCHATEAU Julien.

### Approbation du compte rendu de la séance du 07 octobre 2024

Le Conseil Municipal, après avoir écouté l'exposé de M. DE ABREU Jérôme, Maire, approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 07 octobre 2024.

### Objet : Décisions prises dans le cadre des délégations du Maire

Rapporteur : Jérôme DE ABREU

Dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées, en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire informe des décisions prises :

#### COMMUNICATION – EDITIONS DE SUPPORTS

- Edition du bulletin municipal 2024/2025 : 1 175,45 € HT soit 1 293,00 € TTC - société L'IMPRIMEUR.

#### COMMANDE DE PRODUITS D'ENTRETIEN

- Commande pour des produits d'entretien courants pour la période novembre/décembre 2024 : 941,30 € soit 1 124,66 € TTC - société BONNET HYGIENE

#### MOBILIER

- Pose d'une nouvelle fontaine à eau au réfectoire : 1 745,00 € HT soit 2 094,00 € TTC - société AUGERE POMARAT.

## **ESPACES PUBLICS**

- Aménagement du massif situé à l'arrière de la salle polyvalente en bordure du cheminement doux :
  - Achat d'arbustes (5 variétés / 66 sujets) : 630,81 € HT soit 693,89 € TTC - société FLEURS ET PLANTES D'AUVERGNE
  - Achat de plaquettes bois pour faire un « couvre sol » : 378,00 € soit 453,60 € TTC - société ACTIVERT

La végétalisation de cet espace public a eu un coût total 1 147,49 € TTC.

- Entretien annuel des arbres présents sur le domaine public communal et suite aux dégâts occasionnés par la tempête de juillet 2024 :
  - Abattage ou l'élagage des tilleuls, route des Charmes, lotissement Champ Roy et impasse des Cerisiers (1ère phase d'une opération à réaliser en plusieurs phases au cours de l'hiver 2024/2025) : 2 810,00 € HT soit 3 372,00 € TTC - société GATT JULIEN ESPACES VERTS.
  - Elagage des arbres chemins des Vergnes Mirabel (2<sup>ème</sup> phase d'une opération à réaliser en plusieurs phases au cours de l'hiver 2024/2025), travaux réalisés en concertation avec la communauté d'agglomération RLV : 1 700,00 € HT soit 2 040,00 € TTC - société ETA VERSEPUY.

## **BATIMENTS ET EQUIPEMENTS COMMUNAUX**

- Reprise de 4 concessions dans le cimetière communal : 1 166,67 € HT soit 1 400,00 € TTC - société MENUZZO.
- Pose de 2 panneaux d'identification sur la façade des locaux techniques : 1 059,00 € HT soit 1 270,80 € TTC - société ALPHA B.
- Hydrocurage complet du système du réseau d'eaux pluviales aux ateliers techniques : 1 078,62 € HT soit 1 186,48 € TTC – SEMERAP.
- Contrôle et maintenance annuelle du système de sécurité incendie des bâtiments municipaux : 1 845,76 € HT soit 2 241,91 € TTC - société SIOULE SANCY INCENDIE.

## **EQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUEL**

- Renouvellement des équipements de protection individuel des agents communaux en charge de la pause méridienne : 700,00 € HT soit 840 € TTC.

Les crédits nécessaires sont prévus et/ou disponibles au budget 2024.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, prend acte des décisions prises.**

**Objet : Personnel : Création / suppression de postes**

Rapporteur : Jérôme DE ABREU

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, décide :**

- **De créer 1 poste d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>nde</sup> classe à temps complet (35/35ème) à compter du 1/01/2025,**
- **D'inscrire au prochain Comité Technique la suppression :**
  - **1 poste de rédacteur territorial principal de 1ère classe à temps complet (35/35ème),**

- 1 poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet (35/35ème),
- 1 poste d'Adjoint technique à temps non complet (23/35ème),
- Après avis du Comité Technique :
  - De supprimer, les postes ci-dessus précisés,
  - De modifier le tableau des effectifs.

**Objet : Modification du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)**

Rapporteur : Jérôme DE ABREU

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, décide :

- D'instaurer l'IFSE dans les conditions indiquées,
- D'instaurer le CIA dans les conditions indiquées,
- D'instaurer les primes spécifiques pour les cadres d'emploi non concernés par le dispositif RIFSEEP,
- Que les crédits correspondants seront calculés dans les limites fixées par les textes de référence et inscrits chaque année au budget.

**Objet : Lignes Directrices de Gestion : révisions concernant les fonctions de secrétaire général de Mairie – décret n°2024-827 du 16/07/2024**

Rapporteur : Jérôme DE ABREU

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, décide :

- D'approuver les évolutions et modifications des lignes directrices de gestion et le document ci-rapportant,
- D'autoriser M. Le Maire à signer l'arrêté correspondant,
- D'informer les agents du contenu des Lignes Directrices de Gestions en matière de ressources humaines.

**Objet : Financement des garanties de protection sociale complémentaire pour la garantie « Prévoyance » en labellisation**

Rapporteur : Jérôme DE ABREU

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, décide :

- D'approuver le principe du financement de la collectivité sur les contrats et règlements labellisés,
- D'instituer une participation financière à hauteur de 15€ brut mensuel, par agent, pour le risque « Prévoyance », à compter du 01/01/2025,
- De prévoir l'inscription au budget de l'exercice 2025 et suivants, des crédits nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Objet : Reconstruction des salles de classes du groupe scolaire avec divers travaux complémentaires : autorisation à signer les avenants aux marchés de travaux**

Rapporteur : Bernard JACQUART

De nouveaux ajustements, en cours de chantier, ont été apportés au projet concernant notamment :

- Lot « menuiserie intérieure »
- Lot « Revêtement de sol souple »
- Lot « électricité »

Le nouveau montant total des travaux est de **895 906,13 € HT soit 1 075 087,36 € TTC**, soit + 1,68% d'augmentation par rapport au marché initial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, décide :

- De valider les modifications ci-dessus,
- D'autoriser M. le Maire à signer l'avenant pour les lots n°6, n°8 et 11,
- D'autoriser M. le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à ces modifications techniques et financières.

**Objet : Projet d'aménagement de la cour d'école maternelle : scénario retenu, lancement de la maîtrise d'œuvre, demande de subventions**

Rapporteur : Bernard JACQUART

Dans le cadre de la reconstruction d'une partie du groupe scolaire (locaux pour les classes maternelles), il a été étudié l'aménagement de la cour d'école maternelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, décide :

- De valider le scénario d'aménagement pour un montant estimatif de 230 000 € HT,
- De retenir la société paysage Brunnera pour la maîtrise d'œuvre de l'opération pour un montant de 18 400 € HT,
- D'autoriser M. le Maire à retenir les sociétés spécialisées pour des études nécessaires à l'établissement d'un projet définitif (relevé topographique, diagnostic des réseaux existants, études structures si nécessaire, bureau de contrôle, intervention CSPS),
- De solliciter les subventions auprès de l'État et de la communauté d'agglomération,
- D'autoriser Monsieur le maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à cette opération.

**Objet : Autorisation d'ouverture de crédits d'investissement – Budget 2025**

Rapporteur : Jérôme DE ABREU

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, décide :

- D'autoriser M. le Maire à effectuer le paiement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits, hors dette, prévus au budget primitif 2024,
- De détailler ces dépenses de la manière suivante :
  - Chapitre 20 (études) : 5 250 € notamment pour le paiement des frais d'étude de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction de l'école et/ou les études techniques complémentaires nécessaires,
  - Chapitre 204 (subventions d'équipement versées) : 31 000 € pour le paiement des participations communales à RLV ou au TE 63,
  - Chapitre 21 (matériel ou petits travaux d'aménagements neufs) : 26 750 € pour l'achat de matériel, en cas de panne du matériel actuel tant en matériel technique qu'informatique, de travaux sur patrimoine communal et/ou d'aménagements urbains divers (mobilier, colombarium...),
  - Chapitre 23 (travaux) : 299 000 € notamment pour les travaux d'aménagement relatifs au programme voirie et/ou pour la réalisation de travaux sur les bâtiments communaux tels que le groupe scolaire.

**Objet : Accueil périscolaire et extrascolaire de la Commune de Ménérol : modification du règlement intérieur**

Rapporteur : Julien DUCHATEAU

Il semble nécessaire, aujourd'hui, d'apporter quelques modifications au règlement. Les tarifs sont inchangés par rapport à l'année scolaire 2023/2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, décide :

- D'adopter le présent règlement intérieur de l'accueil périscolaire et extrascolaire de la Commune de Ménétrol,
- De l'appliquer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**Objet** : Confirmation de la compétence Petite Enfance exercée par RLV au regard de l'article L.214-1-3 du code de l'action sociale et des familles en vigueur à compter du 1er janvier 2025

Rapporteur : Jérôme DE ABREU

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, décide :

- De confirmer le maintien de la compétence de la communauté d'agglomération en matière de petite enfance telle qu'elle figure dans ses statuts en vigueur,
- De préciser que cette compétence inclut les missions définies à l'article L.214-1-3 du CASF.

**Objet** : Financement des réseaux d'aides spécialisées pour les élèves en difficulté de la circonscription de l'Education Nationale Riom Limagne.

Rapporteur : Julien DUCHATEAU

Il convient de renouveler à partir de l'année 2025, la convention mise en place en 2022 définissant les modalités de financement du Réseau d'Aides Spécialisées aux élèves en difficulté. Les communes doivent contribuer à hauteur de 1,10 euros par enfant scolarisé sur leur commune et par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, décide :

- D'autoriser les modalités de contribution au financement du Réseau d'Aides Spécialisées aux élèves en difficulté,
- D'autoriser le renouvellement de la convention de financement du Réseau d'Aides Spécialisées aux élèves en difficulté et la signature de celle-ci.

### Questions diverses

NEANT

◇ ◇ ◇ ◇ ◇

La clôture de la séance officielle a ensuite été prononcée

◇ ◇ ◇ ◇ ◇

**L'ensemble de ces délibérations sont disponibles pour consultation en Mairie**

MENETROL, le 09/12/2024

Le Maire,  
DE ABREU Jérôme

Affiché le :

13 DEC. 2024

